

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2025

NOMBRE

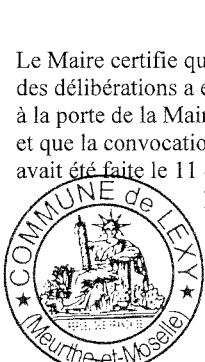
Des conseillers en exercice	25
De présents	17
De votants	23

OBJET
N°2025-12-7

Frais d'occupation
du Foyer des Personnes Agées

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 22 décembre 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 décembre 2025.

Le Maire,



L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-M.TURCHI-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.CANON
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.PERREY

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK - FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de l'Adjoint au Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE à partir du 1^{er} Janvier 2026 le montant du remboursement des frais pour l'occupation du Foyer des Personnes Agées comme suit :

*pour une journée pour les particuliers lexéens : 178,00 €

*Activité professionnelle : 100,00 € la demi-journée
195,00 € la journée

FIXE le montant de la caution exigée lors de la réservation comme suit :

*Particuliers et associations : 750,00 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.



Le Maire

REÇU EN PREFECTURE
le 22/12/2025
Gérard ALFIERI
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20251218-2025_12_7-D